



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Liminaire CAPL 2 du 17 décembre 2015 Mouvement local complémentaire de mutation des contrôleurs au 1^{er} mars 2016

Monsieur le président,

Cette CAP Locale s'ouvre dans un climat social très dégradé selon les résultats du dernier baromètre social des ministères et il ne devrait pas s'améliorer après l'annonce des suppressions d'emploi et des mouvements que vous nous présentez aujourd'hui.

En effet, nous constatons 3 vacances d'emploi en moins en comparant le tableau des vacances d'emploi d'ores et déjà connues au 12/10/2015 et celui des emplois vacants connus à la date de lancement du mouvement et publié dans le cadre de ce mouvement. Cette différence correspond aux 3 postes SPF adossés sur Le Mans (2 La Flèche ; 1 Mamers).

La désertification des sites extérieurs est en marche.

Par ailleurs, **F.O-DGFIP** Sarthe rappelle que la Direction Générale a décidé une fois de plus, de modifier les règles de gestion où toutes les catégories sont touchées :

- Suppression du mouvement complémentaire de mutations A et B ;
- Remise en cause des RAN existantes. L'administration souhaite dans un premier temps fusionner certaines d'entre elles, limitant ainsi la finesse d'affectation offertes aux agents. Cette évolution nous mènera rapidement à une affectation au département !
- Confirmation et élargissement du système des RAN dérogatoires avec un seuil abaissé à 30 % de vacances d'emplois sur la RAN. Cette procédure est intolérable dès lors que la responsabilité de l'insuffisance du recrutement incombe à l'administration ;
- Obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés ;
- La volonté d'imposer un délai de séjour « métier » se heurte aux réalités du terrain : combien de collègue ALD en sortie d'école ne sont déjà pas positionnés sur des postes correspondant à leur dominante ?
- Remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B avec la diminution des possibilités de choix fonctionnels au niveau national, qui préfigure une affectation ALD à la RAN ou au département.

Pour **F.O-DGFIP**, le message est clair : non seulement il n'y a aucune volonté de se préoccuper des conditions de vie des agents, mais plus encore, la direction veut à tout prix détruire les règles de gestion.

F.O-DGFIP dénonce la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.

F.O-DGFIP dénonce des RAN inadaptées à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents à savoir :

- une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;
- la possibilité pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O-DGFIP exige l'amélioration de la situation des milliers d'agents de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail, de reconnaissance des qualifications.

Merci pour votre attention.

- Balf syndicale : fo_ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>